

INSEE
ÉTUDES

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Nouveau zonage en aires urbaines 2010

Avignon s'étend fortement

territoire

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est essentiellement sous influence urbaine. Ses treize grandes aires urbaines concentrent 88 % de la population. Leur croissance démographique depuis 1999 s'explique autant par une densification de leur population que par une extension de leur périmètre. En leur sein, les pôles demeurent prépondérants. Toutefois, la croissance plus rapide de la population des couronnes et leur emprise progressive sur le territoire témoignent de la poursuite du phénomène, très marqué en Paca, de périurbanisation. Si la hiérarchie urbaine demeure relativement stable, certaines évolutions sont remarquables. Ainsi, l'aire urbaine d'Avignon s'étend fortement : son pôle intègre désormais Orange, Cavailon et l'Île-sur-la-Sorgue. Celle de Draguignan cumule une forte extension et, à l'instar de Brignoles, une densification marquée de son pôle. L'aire urbaine de Marseille - Aix-en-Provence s'illustre par une expansion significative de son pôle à l'ouest : il entoure désormais l'étang de Berre.

La croissance démographique, l'allongement des trajets domicile-travail et le développement des infrastructures de transport modifient la structure du territoire et son organisation. Pour apprécier au mieux ces récentes évolutions, l'Insee a défini un **nouveau zonage en aires urbaines** sur la base des données du recensement 2008. Ce zonage d'étude a pour objectif de mettre en évidence l'armature urbaine de la région, c'est-à-dire la hiérarchie des villes et leurs aires d'influence respectives. Ce découpage, construit à partir des unités urbaines, est fondé sur les déplacements domicile-travail. Autrement dit, au-delà de la continuité du bâti, l'attractivité d'une commune vis-à-vis de l'emploi est prise en compte.

Les aires sont composées d'un pôle et d'une couronne de communes, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. On distingue les aires selon la taille de leurs pôles : les grandes sont basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les moyennes sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois. Seules les aires basées sur les pôles de plus de 10 000 emplois sont qualifiées d'urbaines. Elles ont en effet des caractéristiques très différentes des autres aires que ce soit en termes de population, de densité, de nature des emplois ou encore de prix des logements. Si une

augmenté d'un tiers et leur influence s'étend désormais à 40 % du territoire régional (contre 30 % en 1999). Ce gain d'espace s'est principalement effectué au détriment du territoire des communes isolées qui ne représente plus que 35 % de la région contre 44 % en 1999. Toutefois, les petites et moyennes aires ont également perdu près du quart de leur emprise territoriale (7,1 % en 2008). Cette progression des grandes aires s'explique par la très importante croissance de la superficie de leurs pôles (+ 28 % depuis 1999), mais aussi de leur espace périurbain. La superficie de l'ensemble couronnes et espace multipolarisé des grandes aires a ainsi progressé de 40 % et représente désormais 27 % du territoire régional. Ce phénomène témoigne de la poursuite du mouvement, très marqué en Paca, de périurbanisation. Progressivement, les grandes aires urbaines étendent donc leur influence à des communes jusqu'alors isolées et fusionnent avec des petites et moyennes aires.

Une hiérarchie stable malgré des évolutions remarquables

La hiérarchie des aires urbaines de Paca a connu quelques évolutions remarquables entre 1999 et 2008, à l'échelle régionale mais aussi nationale. Les principaux changements concernent les aires urbaines d'Avignon et de Draguignan dont les populations respectives ont augmenté de 75 % depuis 1999. Forte de son demi-million d'habitants, Avignon reste la quatrième plus grande aire urbaine de la région mais se rapproche désormais de l'aire urbaine de Toulon (600 000 habitants). Elle se classe à présent parmi les 20 plus grandes aires urbaines de France. Englobant près de 60 000 habitants, Draguignan est désormais la sixième plus importante aire de la région. Cette progression s'explique par son dynamisme propre contrastant avec la faible croissance relative des aires urbaines d'Arles et de Salon-de-Provence (respectivement + 5 % et + 10 % depuis 1999). Au sein du trio de tête régional, l'équilibre demeure toutefois inchangé si ce n'est un léger accroissement du poids de l'aire

urbaine de Marseille - Aix-en-Provence. Cette dernière représente désormais 35 % de la population régionale contre 33 % en 1999, alors que les aires de Nice et Toulon demeurent stables avec respectivement 21 % et 12 %.

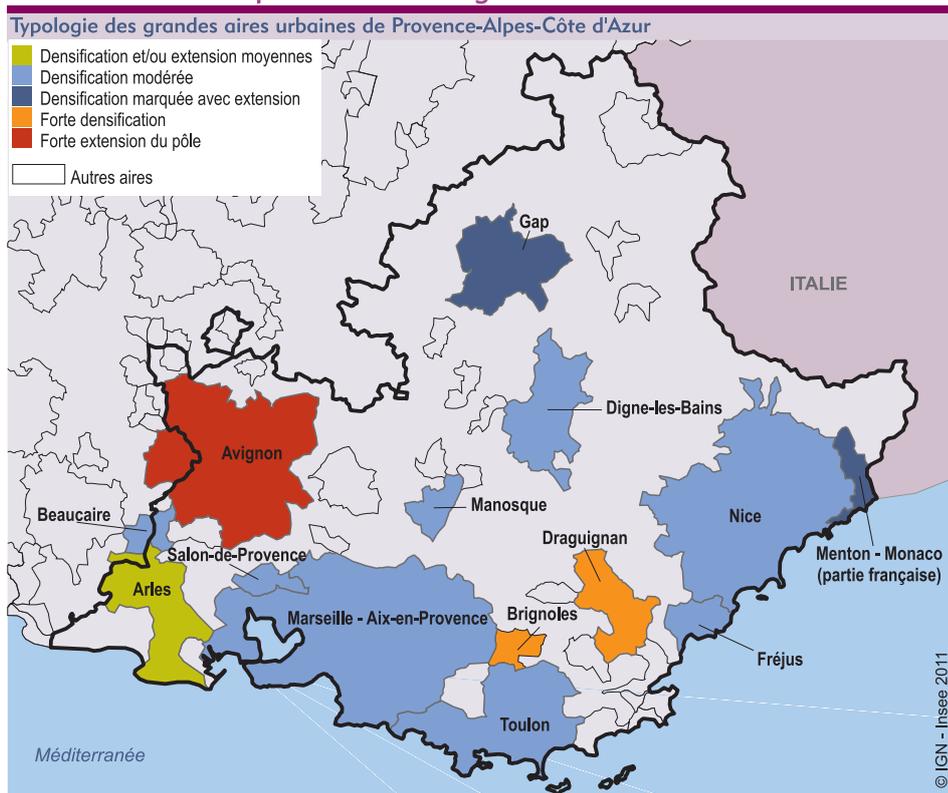
L'accroissement de population dans une aire peut prendre deux formes. La première est une croissance de la population du pôle ou des couronnes à périmètre constant, c'est-à-dire un phénomène de **densification** de ces territoires. Mais l'accroissement peut également être dû à un agrandissement de l'aire. La population de ces nouvelles communes s'ajoute alors à l'existante dans un second phénomène dit **d'extension**. En France, l'évolution des grandes aires urbaines est due pour 54 % à ce dernier phénomène. En Paca, densification et extension s'équilibrent. Certaines aires ont toutefois un comportement différent. Une typologie nationale des grandes aires urbaines permet de distinguer cinq groupes d'aires urbaines dans la région.

Le pôle urbain d'Avignon s'étend

L'aire urbaine d'Avignon doit plus des deux tiers de sa spectaculaire croissance (+ 76 % entre 1999 et 2008) à une

forte extension de son pôle urbain représentant à elle seule un gain de 150 000 habitants. L'essentiel de cette extension s'est effectué par la jonction avec les anciennes aires d'Orange, Cavaillon et L'Île-sur-la-Sorgue. Cette extension s'explique également, de façon plus classique, par l'étalement du pôle urbain aux communes à proximité immédiate, c'est-à-dire appartenant auparavant à la couronne urbaine d'Avignon : Caromb, Châteauneuf-de-Gadagne, Mazan, Modène et Saint-Didier. Au-delà, le pôle urbain s'étend également désormais à des communes jusqu'alors "isolées" : Eygalières, Beaumettes, Gordes, Goult, Saint-Pantaléon, Saumane-de-Vaucluse et Fontaine-de-Vaucluse. Enfin, le pôle urbain d'Avignon englobe aujourd'hui des communes partagées auparavant entre l'influence de pôles multiples. Il s'agit de cinq communes du Vaucluse (Cabrières-d'Avignon, Caderousse, Lagnes, Beaumes-de-Venise, Oppède) et huit du nord des Bouches-du-Rhône (Cabannes, Graveson, Mollégès, Maillane, Noves, Orgon, Saint-Andiol, Verquières). Outre l'extension de son pôle urbain, l'aire urbaine d'Avignon doit le reste de sa croissance à la densification de son pôle (16 % du gain), à l'extension de sa couronne (11 %) y compris au-delà des frontières régionales et enfin à la densification de cette dernière (3 %).

Forte extension du pôle urbain d'Avignon



Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010, recensements de la population 1999 et 2008

Les pôles de Draguignan et Brignoles se densifient

Comme Avignon, l'aire urbaine de **Draguignan** doit l'essentiel de sa croissance (+ 74 % entre 1999 et 2008) à une extension marquée de son pôle urbain. Toutefois, elle se distingue également par la forte densification de ce dernier. Celui-ci s'est densifié principalement du fait de la croissance de ses communes les plus importantes : Draguignan (+ 12 % entre 1999 et 2008) et désormais Vidauban (+ 33 %). L'aire urbaine de **Brignoles** (+ 48 %) enregistre la plus forte densification de la région. À elle seule, la croissance de la commune de Brignoles en représente les trois quarts.

De même, les principales aires urbaines de la région, **Marseille - Aix-en-Provence**, **Nice** et **Toulon**, mais aussi **Fréjus**,

Digne-les-Bains, **Salon-de-Provence** et **Manosque** se distinguent par une densification de leurs territoires. Celle-ci est cependant plus modérée que celles de Draguignan et Brignoles. Exceptions faites de Salon-de-Provence et Fréjus, cette densification touche leur pôle urbain, mais aussi leur couronne. L'aire urbaine de Marseille - Aix-en-Provence s'illustre également par une expansion significative de son périmètre à l'ouest : son pôle urbain englobe désormais les anciennes aires d'Istres, Fos-sur-Mer et Miramas (comprenant également la commune de Saint-Chamas). Il entoure désormais l'étang de Berre.

Ce phénomène de densification doublée d'une extension se retrouve dans les aires urbaines de **Gap** et **Menton-Monaco**. Leur croissance (respectivement + 23 % et + 13 % entre 1999 et 2008) s'explique ainsi pour 60 % par une densification de l'ensemble du territoire urbain (pôle et couronne) et pour 40 % par une extension de leur couronne seule. La

croissance de Menton-Monaco s'est ainsi nourrie du dynamisme démographique des communes de Beausoleil et Roquebrune-Saint-Martin ainsi que de l'incorporation à sa couronne des communes de Sospel et Moulinet. De même, l'aire urbaine de Gap doit sa croissance au dynamisme des communes de Gap, Tallard, Rochebrune ou La Bâtie-Neuve ainsi qu'à l'extension de sa couronne à de multiples communes dont Chorges ou Espinasses. Enfin, l'aire urbaine d'**Arles** a enregistré une croissance de sa population relativement faible (+ 5 % entre 1999 et 2008) avec une densification moyenne.

Parmi les aires petites et moyennes, **Apt** et **Saint-Rémy-de-Provence** se distinguent par une hausse soutenue de leur population (respectivement + 22 % et + 36 % entre 1999 et 2008). C'est également le cas, entre Toulon et Nice, pour le groupe d'aires formé par **Cavalaire-sur-Mer**, **Saint-Tropez**, **Cogolin**, **Sainte-Maxime** et **Le Luc** (+ 20 %).

Christophe Barret
Damien Dotta
Sébastien Novella

Le zonage en aires urbaines 2010

La méthode d'élaboration du **nouveau zonage en aires urbaines 2010** consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois). La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé "**grande aire urbaine**". Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires**, comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constituent l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé "**moyenne aire**" et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne "**petite aire**". Seules les aires basées sur les pôles de plus de 10 000 emplois sont qualifiées d'urbaines.

Parmi les communes non présentes dans les aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les "**autres communes multipolarisées**" dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires. Les communes restantes sont nommées "**communes isolées hors influence des pôles**".

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires. En Paca, on compte 13 grandes aires urbaines, 7 moyennes et 15 petites.

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Pour appartenir à l'unité urbaine, la commune doit en outre avoir plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu correspondante.

Sont considérées comme **rurales** les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010
Poursuite de la périurbanisation et croissance
des grandes aires urbaines
[Insee Première N° 1375, octobre 2011](#)

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010
95 % de la population vit sous l'influence
des villes
[Insee Première N° 1374, octobre 2011](#)

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur
www.insee.fr

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
Chef du service Études et Diffusion : **Olivier Biau**
Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

© Insee 2011
Dépôt légal : octobre 2011
N° ISSN : 2114-8260
Réf : ANA111232